

Adresse du comité révolutionnaire du 1er arrondissement de Paris,
lors de la séance du 25 vendémiaire an III (16 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité révolutionnaire du 1er arrondissement de Paris, lors de la séance du 25 vendémiaire an III (16 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 186;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17673_t1_0186_0000_2

Fichier pdf généré le 07/10/2019

heur luire, s'accroître, et se perpétuer, et voilà la tâche que vous venez de remplir par cette adresse dont nous adoptons avec transport toutes les vues pour les suivre toujours, et toutes les vérités pour les conserver, comme le feu sacré qui seul peut vivifier la France.

Vous avez senti que le premier et principal caractère de l'esprit public qui nous convient, doit consister dans la confiance; sentiment généreux, qui appartient si spécialement et à tant d'égards, à une nation vive, franche, expansive, et sensible. C'est en effet ce sentiment qui fait notre premier besoin; confiance en soi-même, qui seule peut élever l'âme; confiance en ses frères, qui seule donne la force; confiance en ceux qui sont investis de pouvoirs, qui seule donne la sécurité; confiance en nos représentants qui seule assure la prospérité et le bonheur de tous; confiance en la loi, qui seule établit et affermit l'ordre social. Le génie qui vous dirige, ce génie qui ne convient qu'à des nations libres, a porté ce sentiment de confiance dans l'âme de nos défenseurs; chacun d'eux s'est dit : « Je combats avec mes frères et pour mes frères; ils combattent avec moi et pour moi »; voilà ce qui embrase les cœurs, et fait autant de héros que nous avons de soldats. Grace à l'adresse que le même génie vous a dictée, chacun de nous se dira désormais, « je vis, je travaille, je me repose au milieu de mes frères; ils veillent pour moi, je veille pour eux » et voilà ce qui pénètre l'âme de toutes les délices qui peuvent être le partage des mortels.

L'âme d'un français se complait, se dilate dans ce sentiment : la confiance, mère du bonheur, des talents, et des vertus, sera désormais notre trésor, et notre caractère distinctif entre les peuples libres. Nous l'entourerons cependant de sentinelles qui ne sommeilleront jamais. Nous réunirons à la bienveillance la plus loyale, le zèle le plus ardent, la vigilance la plus active, et la justice la plus inflexible.

Bonheur invariable pour les bons citoyens; punition prompte et inévitable pour tous ceux qui feront le mal : tels sont les hautes, heureuses, et brillantes destinées que vous nous aurez préparées, et que nous léguerons à nos descendants, avec le sentiment de notre éternelle reconnaissance.

Vive la République, vive la Convention nationale, périsent les conspirateurs, les perturbateurs et les fripons.

Les commissaires de la société, GRANDIN,
THIEBAULT, VERRIER, HUSSON.

e

[*Le comité révolutionnaire du premier arrondissement de Paris à la Convention nationale, du 24 vendémiaire au III*] (30)

(30) C 321, pl. 1347, p. 13. *Bull.*, 7 brum. (suppl.).

Représentants du Peuple français,

Tout entier à nos devoirs, nous nous refusons la douce consolation d'émettre aussi notre vœu dans le sein de la Convention nationale; mais nous n'en brûlons pas moins de le manifester.

Nous avons lu avec l'attention la plus soutenue cette adresse qui, comme baume salulaire, vient de calmer les angoisses dont étoient dévorés les vrais patriotes, les amis sincères du Peuple français.

Avec quelle joie nous avons vu consacrés dans cette éloquente adresse, les principes qui sont gravés dans tous les cœurs purs en caractères inéfaçables.

Oui, citoyens législateurs, nous prouverons dans l'exercice de nos fonctions (témoignage de notre confiance), que la justice, la probité et l'humanité sont réellement à l'ordre du jour; et nous déclarons hautement que nous ne balancerons jamais entre mourir à notre poste, ou manquer à ces vertus, à l'unité au centre commun, qui est la Convention, enfin à l'amour et au respect des loix.

Vive la République.

PETIT, *président*,
MAUBERT, *secrétaire*
et dix autres signatures.

14

Les administrateurs du district de Saint-Fargeau [Yonne] invitent la Convention à ne pas souffrir qu'une faction s'élève contre elle, et à dégager les sociétés populaires de tous les factieux qui veulent régner par la terreur; ils lui rendent grâce des sages décrets qu'elle a rendus depuis le 9 thermidor.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Sûreté générale (31).

15

La société populaire d'Excideuil, département de la Dordogne, adhère à l'adresse de celle de Dijon; et celle de Nantes [Loire-Inférieure] déclare que, dans un premier mouvement, elle avoit aussi adopté les principes qui y sont énoncés, mais qu'elle ignoroit alors que les factions pourroient s'en servir pour perpétuer les troubles qui n'ont que trop pesé sur la France; elle jure un attachement sans réserve et une soumission constante à la représentation nationale.

Mention honorable et insertion au bulletin (32).

(31) P.-V., XLVII, 193.

(32) P.-V., XLVII, 193.